

Les mutualités scolaires dans le canton de Fribourg

Autor(en): **Barbey, Firmin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **44 (1915)**

Heft 2

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039441>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES MUTUALITÉS SCOLAIRES

dans le canton de Fribourg

I. Introduction.

L'idée des mutualités scolaires nous est venue de France et de Belgique. Le canton et la ville de Fribourg revendiquent l'honneur d'avoir été les premiers, en Suisse, à organiser des groupements mutualistes parmi les enfants des écoles. Si les débuts de l'œuvre sont modestes, nous pouvons néanmoins fonder notre espoir sur son avenir. Du reste, le 4 février 1912, le peuple suisse a accompli un acte civique de la plus haute importance économique et sociale. En acceptant à une forte majorité la loi sur les assurances, il a pris une détermination qui fait contraste avec l'indifférence précédemment manifestée à l'endroit des Sociétés de secours mutuels. Dans les milieux agricoles en particulier, nous devons reconnaître que l'éducation populaire reste encore à faire sur ce point. Bien rares sont les citoyens qui songent à se prémunir contre les atteintes de la maladie et les infirmités de la vieillesse. Or, pour changer d'une manière essentielle la mentalité populaire, il faut s'adresser à la première jeunesse et c'est par l'école qu'on fera pénétrer les idées nouvelles. La mutualité scolaire, telle qu'elle est organisée dans notre pays, nous paraît être le moyen le plus pratique de préparer l'enfant à un sérieux avenir au point de vue de la prévoyance et de la solidarité.

II. Histoire des mutualités scolaires dans le canton.

Voici quelques détails relatifs au développement de cette institution dans le canton de Fribourg. C'est dans la capitale même du canton que le premier groupement a été constitué, en avril 1902. Le 1^{er} mai de la même année, la mutualité commençait à fonctionner. « Les premiers adhérents, lisons-nous dans l'aperçu général publié par le bureau scolaire de la ville de Fribourg, appartenaient à un patronage fondé en juin 1901, dans la paroisse de Saint-Jean, à la Neuveville. » L'initiative de cette organisation mutualiste, la première en Suisse de ce type, est due à quelques étudiants de la Faculté des sciences de l'Université. L'œuvre prospéra lentement. D'abord 20, puis 40, les mutualistes étaient au nombre de 75 le premier dimanche de mai 1902. En

juillet 1904, nous en comptons 226, et 402 en décembre. Au début, les cotisations étaient perçues par les organisateurs avant la séance du patronage. Un local fut ensuite ouvert aux mutualistes qui venaient le mercredi après midi, jour de congé, payer leur cotisation hebdomadaire de 15 cent. Une bibliothèque fut organisée pour les y attirer. Des défections survinrent, si bien qu'en octobre 1902 il ne restait plus que 54 membres. Mais les jeunes organisateurs ne se décourageaient pas ; une campagne de propagande s'engagea, et peu à peu, les différents quartiers de la ville fournirent un certain contingent de mutualistes. A partir d'octobre 1904, l'œuvre fut étendue à toutes les écoles de garçons, grâce à l'appui de l'inspecteur scolaire et au zèle des instituteurs. Dès ce moment, ce sont les maîtres et maîtresses qui perçoivent les cotisations et délivrent les feuilles de maladie. En juillet 1904, la mutualité compte 226 membres ; en décembre, nous en trouvons 402. Le 25 mars 1905, l'association est définitivement constituée ; la gérance en est confiée à un comité de 3 membres, auquel est adjoint un conseil d'administration de 10 membres.

En octobre 1907, le Conseil communal prend à sa charge les frais d'administration de l'œuvre et le titulaire du secrétariat scolaire est chargé des fonctions de caissier général. L'institution prend ainsi un caractère officiel. La mutualité a fourni des subsides à la bibliothèque annexe et aux colonies de vacances.

Mais l'œuvre nouvellement constituée devait prendre une plus grande extension dans le canton. Peu à peu l'idée mutualiste pénétra dans les milieux scolaires et l'on se demande si l'on ne pourrait pas créer des sections un peu partout. En 1904, un groupement fut organisé dans la paroisse d'Attalens qui compte actuellement 8 classes primaires. Le système belge qui n'exige par semaine que 10 cent. de cotisation obligatoire y fut mis en vigueur, alors que, partout ailleurs, on a admis comme base le paiement de la cotisation hebdomadaire de 15 cent. Ici, l'œuvre prospéra rapidement au début, mais rencontra, ces dernières années, de l'indifférence et même de l'hostilité.

En 1905, la Société fribourgeoise d'éducation mit à l'étude la question des mutualités scolaires. M. Villard, instituteur à Fribourg, présenta à l'assemblée qui eut lieu à Guin, en juillet de cette année, un travail particulièrement documenté et persuasif. (Voir ce travail annexe.) Il s'en suivit une discussion fort animée, dans laquelle les difficultés inhérentes à l'introduction de cette nouveauté dans le pays ne

furent pas perdues de vue. Malgré tout, la Société d'éducation a décidé de prendre la chose en mains et de faire de la propagande mutualiste. Un comité d'initiative fut désigné. Des conférences populaires furent données dans les milieux apparemment les plus favorables en vue de faire pénétrer l'idée nouvelle, nouvelle au sein des familles et parmi les enfants.

C'est ainsi qu'en octobre 1905 nous voyons la petite ville d'Estavayer-le-Lac fonder une société d'enfants mutualistes. Dès le début, elle prit son essor d'une façon réjouissante, mais peu à peu un certain laisser-aller fut constaté. Néanmoins, l'œuvre subsiste encore assez solide à l'heure actuelle.

Citons les communes qui, peu à peu, ont suivi le mouvement. En automne 1906, nous assistons à la fondation des mutualités scolaires à Romont et à Treyvaux. Dans cette dernière localité, chaque enfant possède, en dehors de ses versements de sociétaire, son petit carnet d'épargne. A Romont, il faut reconnaître que la mutualité n'a pas rencontré jusqu'ici beaucoup de sympathie et de faveur; elle a pu tout au plus survivre.

En 1910, grâce à une nouvelle impulsion donnée par le comité cantonal d'initiative, les communes de Bulle, Domdidier, St-Aubin, Delley, Portalban, s'organisent successivement.

Dans la gracieuse et prospère cité bulloise, le mouvement mutualiste fit rapidement son chemin sans subir, d'une manière sérieuse du moins, les périodes de baisse constatées ailleurs. 200 enfants furent recrutés de prime abord. Enfin, en 1911 La Tour-de-Trême et Charmey suivent l'exemple du chef-lieu du district de la Gruyère.

Nous donnons plus loin quelques détails statistiques sur le développement général des mutualités dans le canton de Fribourg et les services rendus déjà par cette institution. Qu'il nous soit permis maintenant de décrire brièvement le rouage administratif de cette œuvre intéressante.

(A suivre.)

Firmin BARBEY.

La langue maternelle à l'école primaire

(Suite)

Elocution.

Dans le « *Guide de l'instituteur* » du professeur HORNER, nous lisons ces lignes : « Le bon sens ne nous dit-il pas que ce qu'il y a de plus indispensable dans l'instruction primaire, c'est d'apprendre à parler le mieux possible. La raison